



Informations pour les personnes à partir de 16 ans atteintes de certaines maladies chroniques, les personnes à partir de 65 ans et les femmes enceintes.

J'ai une maladie chronique ou une infirmité congénitale.

J'ai 65 ans ou plus. Je suis enceinte.

Le COVID-19 peut être dangereux pour vous.

Notre recommandation : Faites-vous vacciner avec un vaccin à ARNm.

Parlez-en avec votre médecin.

Pourquoi le COVID-19 est-il dangereux pour moi ?

Dans votre cas, le COVID-19 peut avoir des conséquences graves, voire très graves, par exemple, une sévère détresse respiratoire en cas de pneumonie. Vous aurez alors besoin d'oxygène, ce qui nécessitera une hospitalisation. Il faudra du temps jusqu'à un rétablissement complet. Si votre état devait empirer, vous serez transféré aux soins intensifs et peut-être placé sous respiration artificielle. Le COVID-19 peut aussi endommager d'autres organes et, par-là, entraîner la mort dans le pire des cas.

Pour quelles maladies chroniques et infirmités congénitales l'OFSP recommande-t-elle particulièrement la vaccination contre le COVID-19 ?

Le vaccin est particulièrement recommandé pour les personnes à partir de 16 ans atteintes de certaines formes des maladies chroniques¹ suivantes :

- hypertension artérielle
- maladies cardio-vasculaires
- diabète
- maladies des poumons et des voies respiratoires
- faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
- cancer
- obésité (IMC ≥ 35 kg/m²)
- insuffisance rénale
- cirrhose du foie

Nous recommandons également la vaccination aux personnes dès 16 ans atteintes de trisomie 21.

Puis-je également me faire vacciner si je suis enceinte ou si j'envisage d'avoir un enfant ?

Les femmes enceintes courent un risque significativement plus élevé de subir une évolution grave du COVID-19, ce qui peut accroître le risque de naissance prématurée. Pour cette raison, vous devriez vous faire vacciner dès que possible si vous prévoyez une grossesse.

Vous êtes déjà enceinte et n'avez pas encore été vaccinée ?

Dans ce cas, nous vous recommandons de le faire à partir de 12 semaines de grossesse (donc à partir du 2^e trimestre). Vous pouvez toutefois également vous faire vacciner plus tôt.

Si vous êtes enceinte ou envisagez d'avoir un enfant et que vous avez des questions sur la vaccination, veuillez-vous adresser à votre médecin ou à une sage-femme.

¹ Vous trouverez la liste complète des maladies ici : *catégories de personnes vulnérables (PDF, 223 kB)*

² Les personnes ne pouvant pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales peuvent, après avoir obtenu un conseil médical, se faire

La vaccination est-elle sûre et efficace ?

En Suisse, tout vaccin doit être autorisé. Pour y arriver, il doit satisfaire à des exigences élevées de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic a soumis les vaccins contre le COVID-19 à des études très précises avant de les autoriser.

Ces vaccins sont ainsi sûrs et efficaces, également pour les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques ainsi que pour les femmes enceintes. Les vaccins à ARNm ont déjà été administrés à plusieurs dizaines de milliers de personnes lors des essais cliniques.

Depuis qu'ils ont été autorisés, ils ont été administrés à plusieurs milliards de personnes. Les spécialistes continuent de surveiller la sécurité et l'efficacité des vaccins. L'utilité d'un vaccin doit nettement l'emporter sur les risques. Ce n'est qu'à cette condition que ce vaccin est recommandé en Suisse. Le risque d'effets secondaires sévères résultant de la vaccination est bien plus faible que celui de connaître une évolution grave de la maladie après une infection au coronavirus.

Quel vaccin est recommandé à quelles personnes ?

De manière générale, nous recommandons les vaccins à ARNm à toutes les personnes dès 12 ans, car ils offrent à ce stade la meilleure protection contre les formes graves du COVID-19 et leurs éventuelles séquelles. Il est préférable de vacciner les personnes de moins de 30 ans avec le vaccin de Pfizer/BioNTech. Pour les enfants de 5 à 11 ans, seul le vaccin pédiatrique à ARNm de Pfizer/BioNTech est recommandé.

À partir de 18 ans, les personnes qui ne peuvent pas recevoir de vaccins à ARNm pour des raisons médicales ou qui les refusent peuvent aussi se faire vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen ou le vaccin à protéines de Novavax.

Attention : les femmes enceintes et allaitantes et les personnes dont le système immunitaire est fortement affaibli devraient recevoir un vaccin à ARNm.

Qui ne devrait pas se faire vacciner ?

La vaccination contre le COVID-19 avec un vaccin à ARNm n'est pas recommandée aux

- personnes ayant une allergie sévère confirmée à un des composants des vaccins, notamment au polyéthylène glycol (PEG) ou à la trométhamine (TRIS). D'autres types de vaccins existent, veuillez consulter un allergologue².
- enfants de moins de 5 ans ; les données disponibles sur la vaccination sont insuffisantes pour cette tranche d'âge.

Où puis-je me faire vacciner ?

La Confédération a élaboré une stratégie de vaccination ainsi que des recommandations. La vaccination relève des cantons.

vacciner avec le vaccin à vecteur viral de Janssen ou le vaccin à protéines de Novavax.



Informez-vous sur le site Internet ou l'infoline de votre canton (www.ofsp-coronavirus.ch/cantons) ou encore auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir où vous pouvez vous faire vacciner.

Combien de fois dois-je me faire vacciner ?

En général, deux doses sont nécessaires pour l'immunisation de base, à quatre semaines d'intervalle. Faites les deux vaccinations.

Si vous avez déjà eu une infection confirmée au coronavirus, vous n'avez en général besoin que d'une seule dose de vaccin à ARNm pour l'immunisation de base.

Des exceptions sont prévues pour les personnes vulnérables ayant un système immunitaire fortement affaibli ; informez-vous auprès de votre médecin.

À qui la vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm est-elle recommandée après quatre mois ?

Pour toutes les personnes à partir de 12 ans, une vaccination de rappel est recommandée à partir de quatre mois après l'immunisation de base (voir la fiche d'information « *Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm* ».)

La vaccination de rappel est également recommandée aux femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de la grossesse ainsi qu'aux femmes qui allaitent.

Les vaccins à ARNm protègent bien des formes graves de la maladie avec hospitalisations. Cependant, la protection offerte par l'immunisation de base diminue rapidement avec le temps. La vaccination de rappel aide le système immunitaire à se souvenir du virus. Elle augmente et prolonge la protection contre les formes graves de la maladie (cf. fiche d'information « *Vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm* »).

Pour qui un nouveau rappel est-il recommandé (après un premier rappel déjà effectué) ?

Actuellement, une nouvelle vaccination de rappel est recommandée aux personnes dès 80 ans. Nous recommandons également l'administration d'une nouvelle dose aux personnes dont le système immunitaire est fortement affaibli (en raison d'une maladie ou de médicaments) : veuillez dans ce cas vous adresser à votre médecin traitant.

Un nouveau rappel peut être administré dès quatre mois après la dernière dose. Il augmentera la protection contre les formes graves pendant un certain temps au moins.

Avez-vous eu une infection au coronavirus après votre dernière vaccination ? Nous vous recommandons un nouveau rappel, car l'infection n'augmente pas tellement votre protection contre les formes graves. Vous pouvez vous faire vacciner dès quatre semaines après l'infection (en respectant l'intervalle minimal de quatre mois après la dernière vaccination).

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Vous trouverez d'autres informations sur la vaccination contre le COVID-19 sur le site Internet de l'OFSP :

www.ofsp-coronavirus.ch/vaccination

Ou demandez à votre médecin, ou à la pharmacie.

